



UNE JOURNEE AU CHATEAU DE SERRANT

le samedi 1^{er} juin 2024



L'Asma 49 vous propose de découvrir le château de Serrant situé sur la départementale 723 à la sortie de Saint Georges sur Loire direction Angers.

Le Château de Serrant est le dernier des grands châteaux de la Loire en descendant le fleuve. Aujourd'hui le prince et la princesse de Merode vous ouvre les portes d'une demeure familiale et habitée qui conserve une collection de meubles et d'objets d'art exceptionnelle, le plaçant indéniablement parmi les châteaux les mieux meublés de France.

Parmi les trésors : la bibliothèque de 20.000 ouvrages ou encore le cabinet d'ébène. Mais toutes les pièces révèlent une part de l'histoire de ce château, dans la même lignée depuis 1749.

Dates et horaires : le 1^{er} juin 2024 rendez-vous à 10 h au château

La journée comprend :

Le matin :

Visite guidée intitulée « Arts décoratifs et mobilier » Visite de l'ensemble des pièces du château, avec une accentuation sur le mobilier et les objets d'art. (durée 2 heures)

Déjeuner dans l'Orangerie ou les communs du château. (Groupe minimum de 20 personnes)

Salade Angevine

Dos de cabillaud au beurre blanc (accompagnement de 3 légumes)

Café angevin :

Crêmet d'Anjou, coulis de fruits rouge ou verrine de crème anglaise, macaron, café

Boissons en supplément

Menu enfants jusqu'à 12 ans inclus :

Carottes râpées ou salade piémontaise

Poulet pommes dauphines ou pâtes

Crêmet d'Anjou coulis de fruits rouges

L'après-midi : Accès libre du parc paysager.



Tarif :

	Adultes	Enfants jusqu'à 12 ans inclus	hors subvention
Prix	25 €	10 €	48.60 € adulte 19.60 € enfant

Pré-inscription : avant le 19 avril 2024 sur
<https://www.payasso.fr/asma-49/chateau-de-serrant>



Condition de mise en place de l'activité :
Minimum 20 personnes adultes pour le déjeuner

*Flashez-moi pour
accéder au formulaire
d'inscription !*

La subvention est réservée aux agents affectés au ministère de l'agriculture et dans les organismes sous convention avec l'ASMA, (ANSES, POLLENIZ, IFCE), ainsi qu'à leur conjoint, concubin, PACS, à leurs enfants à charge fiscalement ; aux retraités du ministère de l'agriculture. D'autres membres de la famille ou des personnes extérieures peuvent participer aux activités, sans bénéficier de la subvention et en fonction des places disponibles.

Pour toute question, merci de passer par vos correspondants locaux.

Responsables de l'activité : Lucienne Petit et Guy Cochelin



« Château de Serrant »

Coordonnées des personnes à inscrire :

	Noms	Prénoms	Date de naissance	Lien de parenté
1				
2				
3				
4				
5				

Préciser le nom l'adhérent(e)

et cochez l'organisme employeur de l'adhérent(e)

(pour les retraités merci de préciser l'organisme dont vous dépendiez) :

- AGROCAMPUS ANSES DDPP DDT DRAAF/SRAL
 EPLEFPA Le Fresne EPLEFPA Montreuil Bellay CFPPA Segré IFCE
 HARAS POLLENIZ RETRAITE
 Tarif hors subvention : INRA, externe (non rémunérés par le Ministère de l'Agriculture)

Adresse

personnelle :

Code Postal : Ville :

Tél. fixe ou

portable : Tél.bureau :

(obligatoire) Adresse mel

Professionnelle :

(obligatoire) Adresse mel personnelle :

REGLEMENT : Paiement par pay asso)

	Prix	Nombres de places	Total
Adultes			€
Enfants			€
	Montant total de votre participation :		€

Structure - A l'attention de



Adresse :
Téléphone :
Mail :

J'atteste l'exactitude des informations ci-dessus. De par mon adhésion, j'accepte sans aucune réserve tous ces termes et m'engage à les respecter.

J'autorise l'ASMA 49 à diffuser les photos pour un bilan de l'activité : oui non

Fait à, le

Signature :